

végétation sur clôture mitoyenne

Par **sab31**, le **02/08/2010** à **12:03**

Bonjour,

Nous habitons une maison mitoyenne, dont le terrain est delimitée par une clôture mitoyenne de 1 m de hauteur. Sur cette clôture, de part en part, poussent depuis la création de la maison (soit 15 ans) des pieds de chevreuilles. Ce chevreuille pousse des 2 côtés ce qui nous met à l'abri des regards des voisins. Je précise que nous sommes propriétaires depuis 4 ans uniquement, et n'avons pas fait de plantation sur cette limite.

Or de retour ce WE, nous avons constaté que la voisine a coupé non seulement tout le chevreuille de son côté mais en plus la désolidarisé de la clôture et poussé sur notre terrain. On se retrouve avec une masse de végétation au sol sur plus de 1m de profondeur chez nous. De plus qui dit désolidariser un chevreuille d'un grillage dit massacre des tiges. Il est voué à la mort.....

[s]Ma question est très simple[/s] :

Avez t'elle le droit de faire ça? et si non quels sont mes droits car je n'ai pas l'intention de me laisser faire (ce n'est pas la première provocation) A qui doit on s'adresser pour exposer mon problème?

Merci de vos réponses

Cdt

Par **Domil**, le **02/08/2010** à **12:08**

Elle a le droit de couper tout ce qui dépasse chez elle (branche, racine). Vous avez, de votre côté, l'obligation d'entretien et de couper tout ce qui pousse chez elle.

Par **sab31**, le **02/08/2010** à **14:29**

Le truc est que il y a des pieds de chevreuilles chez moi et d'autres chez elles. Il est impossible de savoir qui est à qui!!!

Elle a par conséquent coupé des tiges de mes pieds...

Par **Domil**, le **02/08/2010** à **14:45**

ce qui est de son côté est à elle
ce qui est de votre côté est à vous

Par **sab31**, le **02/08/2010 à 14:55**

Donc je ne peux rien faire...
Je suis condamnée à voir sa tête pour le reste de l'été !!!!

Par **Domil**, le **02/08/2010 à 14:57**

Mettez des canisses debout pour faire paravent.

Par **chinook**, le **21/08/2010 à 14:51**

salut,

J'ai moi-même des soucis avec mon chevreuille. Le pied est de mon côté, devant le lilas du voisin. Je voudrais qu'il s'étende sur le grillage comme brise-vue, mais dès qu'il dépasse le lilas, le voisin coupe les branches.

J'ai, pour ma part, déjà tenter la canisse. Mais sur 30 m de long, elle n'a pas résistée aux vents, de même pour des panneaux en bois....

Je ne sais plus quoi faire.

Par **sab31**, le **21/08/2010 à 15:18**

Bonjour,

Malheureusement, il n'y a pas de solution vis à vis de la bêtise de certains voisins. J'ai fait appel à un avocat pour mon cas qui m'a dit que la mitoyenneté était matérialisée par la clôture et non le chevreuille. Les voisins ont le droit de couper tout ce qui est chez eux, même en faisant crever le pied mère. On ne peut rien faire. La seule solution: planter une haie (ou des panneaux bois) à 50 cm chez nous (voir avec la mairie). Là il n'y a plus de mitoyenneté. Tu n'as toi aussi que cette solution pour t'isoler de son sécateur!! Encore tu as de la chance car nous, ils ont débité toutes les branches mères en tronçons de 10cm. Les idiots.

Nous, puisqu'ils nous ont supprimé le seul "écran vert" qui nous protégeait, on mate chez eux et on ne fait pas dans la discrétion.....

La guerre des nerfs a commencé....

Pour eux, le but de la manoeuvre est de nous faire craquer pour que ce soit nous qui payons avec nos sous la barrière visuelle. Ben voyons....

Enfin, bon courage car la bêtise n'a pas de limite.....